



## Rupture de séjour après 9ans de régularité en France

Par **Yand**, le **28/06/2015** à **16:08**

Bonjour

J'ai besoin d'aide je suis arrivée en France fin 2006 en tant qu'étudiante après avoir fini mes études j'ai travaillé mais je n'ai pas eu la chance de signer un CDI et faire mon changement de statut.

Le 14 avril dernier en allant renouveler mon autorisation de travail la sous préfecture me dit que finalement je n'avais plus droit à 18mois d'aps master alors que 6mois ils m'avaient dit que j'en avait droit à 18...

J'étais en entreprise quand ils m'ont refusé le renouvellement du papier.

J'ai du arrêter mon travail, aujourd'hui je me retrouve dans une situation très difficile j'ai une petite fille de bientôt 3ans j'ai un logement et des charges dont je ne peux plus m'acquiter.

J'ai vu la Cimade qui m'a aidé à obtenir une RV à la sous préfecture et ils m'ont donné un récépissé visiteur sans autorisation de travail.

J'ai besoin d'aide d'un juriste pour avancer mon dossier et avoir une autorisation de travail

J'aimerais également trouver un emploi non déclaré pour assurer certaines charges

Je vous remercie d'avance de vos conseils.

Par **citoyenalpha**, le **08/07/2015** à **15:00**

Bonjour

vous auriez du venir nous voir bien avant car vous êtes victime d'un abus.

Pourquoi avez vous quitté votre emploi???! les décisions de ce type se contestent et en

attendant on dépose une demande plus conforme.

Vous pouvez déposer une demande de titre de séjour au titre de l'admission exceptionnelle

Vous joindrez certificats de travail + impôts + témoignages de français avec copie de leur CNI + acte de naissance de votre enfant...

Restant à votre disposition

Par **Yand**, le **09/07/2015** à **08:48**

Bonjour

Je vous remercie de votre réponse.

En effet j'ai dû arrêter le travail car le titre avait expiré et l'entreprise avait demandé une semaine de prolongement de l'APS à la sous-préfecture pour faire les démarches mais ces derniers avaient refusé. D'un autre côté j'étais sous contrat jusqu'au 30 août et un CDI devait s'en suivre.

J'ai arrêté le 14/04/15 et la semaine suivante il y avait un déplacement de prévu avec mon entreprise j'ai encore le billet et réservation d'hôtel.

J'ai demandé une admission exceptionnelle (12 dernières fiches de paie, impôts...) avec les papiers de mon enfant, des témoignages de collègues et les propositions de postes que je reçois depuis que je suis dans cette situation, en effet, mais ils m'ont donné un récépissé visiteur de 6 mois sans autorisation de travail.

Ils m'ont également dit que si je n'ai pas de retour jusqu'à la fin du récépissé visiteur que je revienne les voir.

Je vous remercie d'avance de votre retour.